# APRÈS ART. 8 N° 115

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2024

ENCADRER L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 2112)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 115

présenté par

Mme Panot, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

## **APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**

La Nation se fixe comme objectif de reconstituer un vivier de fonctionnaires suffisant pour disposer de ressources internes permettant de ne plus avoir recours à des cabinets de conseil.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES entend reconstituer un vivier de fonctionnaires. La casse du service public et son externalisation sont en cours depuis longtemps. Un exemple notable est la révision générale des politiques publiques (RGPP), axée sur la recherche d'économies immédiates, symbolisée par la célèbre règle du "non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux" partant à la retraite. La RGPP a entraîné une réduction uniforme de la capacité de l'État dans l'ensemble de ses missions, en grande partie en raison de la diminution de l'emploi public. Ce processus se poursuit sous la gouvernance actuelle, et cela engendre des coûts croissants pour l'État comme c'est le cas avec le reccours massif aux cabinets de conseil.

APRÈS ART. 8 N° 115

Le rapport senatorial "Un phénomène tentaculaire : l'influence croissante des cabinets de conseil sur les politiques publiques " souligne que les dépenses consacrées au conseil ont doublé pendant le premier mandat du président de la République, portant la facture à un milliard d'euros en 2021.Or cette somme représente l'embauche de 20 000 fonctionnaires selon la CGT.

Ce fut particulièrement le cas pendant la crise sanitaire avec au moins 68 commandes passées, pour un montant total de 41,05 millions d'euros. Le rapport sénatorial a mis en lumière le fait que "les cabinets de conseil sont intervenus sur des pans entiers de la crise sanitaire, avec un appui particulier pour la campagne vaccinale (McKinsey) et les systèmes d'information (Accenture). Dans les faits, l'État a pu se retrouver dans une situation de dépendance face aux consultants, qui avaient la maîtrise d'outils stratégiques de gestion de la crise : il a sans cesse dû allonger la durée de leurs missions, dont certaines ont été prorogées jusqu'en février ou mars 2022." Une forme de dépendance s'est progressivement installée, au détriment de l'État.

Selon le rapport du Collectif nos services publics "Comment la puissance publique sape sa capacité d'agir" publié en avril 2021, le recours massif à l'externalisation représente désormais environ 160 milliards d'euros par an. Cette utilisation généralisée de l'externalisation soulève des questions fondamentales qui mettent en péril la capacité de la puissance publique à agir au quotidien et à prendre des décisions de manière souveraine. L'affaiblissement durable des compétences et des capacités d'action publique résultant du recours à des prestataires externes constitue une perte préoccupante de savoir-faire pour la puissance publique, la rendant incapable de mettre en œuvre de manière autonome de nombreuses politiques.

Il est impératif de se saisir de cette question et d'inverser la tendance en mettant en œuvre une politique visant à reconstruire un vivier de fonctionnaires capable d'assurer le bon fonctionnement des services publics sans recourir aux cabinets de conseil privés. C'est l'objet de cet amendement.